Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes des l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2021-483** **24/06/2021**

Date de mise en application : 25/06/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/06/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : la présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2022 :
- Le référentiel de diplôme du tronc commun rénové de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel.
- Le référentiel de diplôme rénové de la spécialité « service aux personnes et aux territoires* » du baccalauréat professionnel

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : la note de service ci-après vise à permettre aux équipes enseignantes de prendre connaissance des projets de référentiel de formation du tronc commun rénové du baccalauréat professionnel ainsi que du référentiel de formation de la spécialité "service aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel. La consultation de ces projets sera possible entre le 25

juin et le 20 septembre au soir, ainsi que la formulation des remarques et interrogations quant à ces projets de référentiels.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2022 :

- Le référentiel de diplôme du tronc commun rénové de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel.
- Le référentiel de diplôme rénové de la spécialité « service aux personnes et aux territoires*[i] » du baccalauréat professionnel.

Sont consultables :

- Le projet de référentiel de diplôme rénové du tronc commun de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel.

- Le projet de référentiel rénové de la spécialité « service aux personnes et aux territoires » du baccalauréat professionnel.

Les documents sont mis en ligne à partir du 25 juin 2021 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 20 septembre 2021.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » et à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.
Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques **jusqu'au 20 septembre 2021** par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Pour le tronc commun des spécialités du baccalauréat professionnel :
consulation-bac-pro-tronc-commun.dger@agriculture.gouv.fr

Pour la spécialité « service aux personnes et aux territoires * » du baccalauréat professionnel :
consultation-bac-prosapat.dger@agriculture.gouv.fr

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

[i] *Libellé provisoire